

4<sup>ÈME</sup> CIRCAF, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO LE 3 JUILLET 2007

# La nécessité d'un Instance de régulation unique

Présenté par:

M. N. Habbi Gunze,

Directeur du Département chargé des  
Questions de Diffusion,

Tanzania Communications Regulatory  
Authority

[gunze@tcra.go.tz](mailto:gunze@tcra.go.tz)

# Plan de la communication

- A propos du TCRA
- Attributions du TCRA
- Cadre de contrôle en Tanzanie
- Cadre de Convergence pour la délivrance de Licence (CCL)
- Les types de licences du CCL
- Les principes du CCL

# Plan de la communication

- Avantages du CCL
- La nécessité d'avoir un Instance de régulation unique
- Libéralisation du secteur des communications
- Avantage de la concurrence dans le secteur
- Conclusion

# A propos du TCRA

L'Instance de Régulation des Communications de la Tanzanie a été créée par la Loi TCRA N°12 de l'année 2003.

Le TCRA est un Instance indépendant chargé de la poste, de la diffusion, de l'industrie des communications électroniques de la République Unie de Tanzanie.

Son rôle consiste à délivrer des licences et à réguler l'industrie des communications

# Attributions du TCRA

- Promouvoir une concurrence effective et une efficacité économique
- Protéger les intérêts des consommateurs
- Rendre disponibles des services régulés
- Délivrer des licences et faire respecter les dispositions concernant l'utilisation des licences de diffusion, postales, et d'opérateurs de télécommunications.

## Attributions du TCRA (suite)

- Élaborer des normes de régulation sur les biens et services
- Réguler les taux et les frais (tarifs)
- Gérer le spectre des fréquences radio
- Contrôler la performance des secteurs régulés
- Contrôler la mise en œuvre des applications des TIC
- Gérer les ressources de numérotation.

## Le cadre réglementaire en Tanzanie

1. Constitution de la République Unie de Tanzanie (1977) (Article 18)
2. Loi 2003 portant création de l'Instance de Régulation des Communications en Tanzanie
3. Loi 1993 relative aux Communications en Tanzanie
4. Loi 1993 sur les Services de Diffusion

# Le Cadre de Convergence pour la délivrance de Licence

## Définition:

Le CCL permet à un opérateur d'ouvrir une station de radio, une station de télévision, un centre Internet, etc...en utilisant la même (unique) licence.

Le TCRA a introduit le Cadre de Convergence pour la délivrance de Licence (CCL) en 2005.

# Les types de licences CCL

Dans le cadre du CCL, il existe quatre catégories principales de licences qui peuvent être obtenues à travers une demande auprès du TCRA. Le CCL comprend:

- La Licence pour une Installation Réseau (NF)
- La Licence pour un Service d'Installation (NS)
- La Licence pour un Service d'Application (AS)
- La Licence pour un Service de Contenu (CS)

## Les types de licences CCL (Suite)

En Tanzanie, la concurrence a permis aux consommateurs de choisir à partir d'un certain nombre d'opérateurs de communication. Ce qui permet de changer d'opérateurs lorsque les fournisseurs de services ne donnent pas satisfaction.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007, un total de 93 licences ont été délivrés par le TCRA dans le cadre du CCL.

# Les Principes du CCL

Le CCL a été conçu pour englober la technologie et la neutralité des services

Le CCL aborde les questions relatives aux progrès réalisés au niveau du marché et de la technologie

Le CCL assure l'utilisation efficace des ressources du réseau



# Avantages du CCL

- Promouvoir une concurrence effective en Tanzanie.
- Amener plus d'acteurs à s'impliquer dans l'industrie des communications.
- Comblent le fossé numérique entre les zones rurales et urbaines à travers l'introduction des licences municipales, soutenues par les fonds destinés au développement de la communication.
- Créer plus d'emplois en Tanzanie.

## La nécessité d'une Instance de régulation unique

L'introduction d'une technologie numérique a permis l'interconnexion aux réseaux existants. Depuis lors, les médias de communications ont été séparés et leurs services ont été différenciés. La diffusion, la téléphonie vocale et les services informatiques en ligne étaient différents et fonctionnaient sur différentes plates-formes: les postes téléviseurs, les postes radio, les téléphones et les ordinateurs. Chaque service était réglementé de manière différente par différentes Instances de régulation.

## La nécessité d'une Instance de régulation unique

La convergence technologique a également conduit à la convergence de différentes institutions de réglementation sur le continent africain. La fusion de la Commission chargée des Communications en Tanzanie et la Commission chargée de la Diffusion en Tanzanie, a eu lieu en 2003 et constitue un exemple parfait. Les deux instances de régulation ont fusionné pour réglementer l'ensemble du secteur des communications. Pour citer d'autres exemples:

- |     |        |                |        |
|-----|--------|----------------|--------|
| (1) | ICASA- | Afrique du Sud | (2000) |
| (2) | MACRA- | Malawi         | (1998) |

# La nécessité d'une Instance de régulation unique

Suite au progrès technologique numérique et à la concurrence, le continent africain a besoin d'instances de régulation indépendantes uniques qui permettront de:

- Protéger les consommateurs contre les pratiques concurrentielles déloyales, les services de mauvaise qualité et les produits dangereux et de qualité inférieure.
- Promouvoir et contrôler une concurrence libre et équitable.
- Élaborer des règlements et formuler des politiques qui régiront le secteur des communications.
- Résoudre les litiges et plaintes portées par l'industrie ou le public contre les détenteurs de licences.

# Libéralisation du secteur des communications

- L'émergence des technologies numériques et la libéralisation du secteur des communications en Afrique à ouvert la voie à la concurrence entre les marchés de communications.
- En conséquence, l'introduction de la concurrence a beaucoup contribuer à la croissance du secteur des communications en Afrique.

# Les avantages de la concurrence pour le secteur

- La concurrence à augmenter l'efficacité en termes de performance.
- La concurrence à permis de réduire les coûts en termes de prestation de services.
- La concurrence a stimulé les progrès techniques.
- La concurrence a permis d'accroître la capacité du réseau.
- La concurrence a également permis d'élaborer une nouvelle politique et des cadres légaux dans le secteur des communications.

# Conclusion

L'Instance de régulation unique:

- a apporté plus d'efficacité
- a réduit les frais généraux
- a facilité la coordination
- a permis de réduire la bureaucratie

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

- Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter le site:

[www.tcra.go.tz](http://www.tcra.go.tz)